

Quand la commune payait un lourd tribut

Publié le 14/11/2020 à 06:25 | Mis à jour le 14/11/2020 à 06:25



GENOUILLE



Genouillé fut plus durement touchée que la moyenne nationale.

© Photo NR

Les noms où étaient envoyés les Genouilléens de 1914 pourraient sonner comme des villages de vacances : Chavigny, la forêt de Champenoux, la Fère Champenoise... Mais à la fin de la Première Guerre mondiale, ils sont synonymes de non-retour et de mort loin de son village. Au cours de cette guerre, Genouillé fut particulièrement éprouvé puisque les pertes humaines s'élevèrent à 6 % de la population, contre 3 % en moyenne nationale. Soixante-cinq jeunes gens ont perdu la vie au cours de cette terrible confrontation.

« On va revenir, très vite, à nos occupations »

Comme partout en France, lorsque la guerre éclate le 3 août 1914, les jeunes partent, certains de revenir très vite. Marcel Maulévrier, le maire d'alors, n'échappe pas à cette ambiance puisqu'il est mobilisé et remplacé en délégation par un ancien homme de loi retraité, Émilien Jozeau.

Les huit conseillers non mobilisés se partagent les tâches, ils organisent les différents convois de ravitaillement : blé, avoine, foin, moutons, porcs ou encore linge... Les travaux se poursuivent notamment ceux du clocher, gravement endommagé par la foudre. Ce dernier et la façade de l'église sont classés au titre des monuments historiques le 14 novembre 1914.

La vie continue calmement, quelques réfugiés belges logent dans la commune, et les années sont marquées par l'annonce des décès et des disparitions. Pour un tiers d'entre eux, on n'a jamais retrouvés les corps enfouis dans la terre. Les soldats ont été tués, majoritairement au combat, très peu moururent à l'hôpital. À Genouillé, pour 18 d'entre eux, les dates et les lieux du décès furent impossibles à déterminer.

Pour ce 11 novembre à Genouillé, c'est cette histoire lourde qui a été rappelée et ces morts qui ont été honorés.

> Source : « Genouillé au travers des temps » de Michel Demézil et Jean Guy Valette (actuel maire de la commune).